



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 juillet 2019 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Vacant | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

NO-19-097

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 juillet 2019 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Démission au poste de conseillère no.3
5. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
6. Appel d'offres public SEAO-Cueillette des matières résiduelles et récupérables pour 3 ans (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022)

7. Avis de motion «Projet de règlement numéro 381 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile»
8. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 381 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
9. Congrès annuel 2019 Fédération québécoise des municipalités
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question (s)
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

NO-19-098

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 juin 2019 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-19-099

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juin 2019, totalisant 45 868.95\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 23 à 26, totalisant 9 217.91\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration

5 581.89\$

Police	18 387.67\$
Voirie	8 544.42\$
Eau potable	487.90\$
Déchets domestiques	5 974.59\$
Tour glissade	505.00\$
Tondeur	600.00\$
Remises gouvernementales	3 856.95\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juin 2019.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-19-100 DÉMISSION AU POSTE DE
CONSEILLÈRE NO 3**

Les membres de ce conseil prennent acte de la démission de Madame Solanges Thibault au poste de conseillère no 3

**NO-19-101 PROGRAMME DE SOUTIEN
À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ
AMIE DES AÎNÉS**

Attendu que le ministère de la Santé et Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a présenté en 2019 une demande de soutien financier admissible pour l'élaboration d'une politique Municipalité amie des aînés;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire toujours participer au programme de soutien à la Municipalité amie des aînées en 2019;

Sur la proposition de Carl Croteau, conseiller au poste numéro 5

Appuyé par Claude Blais, conseiller poste numéro 6

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

d'autoriser Madame Jessika Lacombe, mairesse, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du

programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2019;

de confirmer que Madame Jessika Lacombe, mairesse, et Monsieur André Mercier conseiller au poste 2 sont responsables des questions des aînés.

ADOPTÉE

NO-19-102

**APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO
CUEILLETTE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES
POUR 3 ANS (2019-2020,
2020-2021, 2021-2022)**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que le contrat de trois ans (3) pour la cueillette des matières résiduelles et récupérables avec «Services Sanitaires Denis Fortier » vient à échéance le 30 novembre 2019;

En conséquence, les membres de ce conseil autorisent Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale à publier l'appel d'offres public sur le site SEAO simultanément avec le Courrier Frontenac concernant la cueillette des matières résiduelles et récupérables pour 3 ans (2019-2020. 2020-2021, 2021-2022).

ADOPTÉE

NO-19-103

**AVIS DE MOTION «PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 381
CONCERNANT LES DROITS EXIGIBLES
ET LA RÉMUNÉRATION DU CÉLÉBRANT
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE
CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE»**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CLAUDE BLAIS a demandé un règlement concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation par le public lors de la séance du 2 juillet et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 381 a été remise aux membres du conseil présents/ ou absents via leur courriel personnel.

NO-19-104

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 381 CONCERNANT LES DROITS
EXIGIBLES ET LA RÉMUNÉRATION
DU CÉLÉBRANT POUR LA CÉLÉBRATION
D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION
CIVILE**

Le projet de règlement numéro 381 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile est déposé par CLAUDE BLAIS et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet;

Le Conseil juge nécessaire de régler le tarif des frais judiciaires-Mariage civil et union civile;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent projet de règlement concerne les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

De plus afin de préciser la portée du présent règlement concernant les droits exigibles et la rémunération d'un mariage civil ou d'une union civile, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation par le public lors de la séance ordinaire du 2 juillet et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 381 a été remise aux membres du conseil présents/absents via leur courriel personnel.

NO-19-105

**CONGRÈS ANNUEL 2019
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYE PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse à assister au congrès annuel de la FQM les 26, 27, 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec et à lui rembourser le montant incluant les taxes pour : Hôtel, repas et déplacement pour cet évènement. Les frais d'inscription de 799\$ plus taxes sont défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

NO-19-106 CORRESPONDANCE

Aucune

NO-19-107 VARIA

Aucun

NO-19-108 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-19-109 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 22.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.